



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17-08-17

Dossier complet le :

28-08-17

N° d'enregistrement :

2017-5084

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement en 28 lots

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL SNC RIVAGES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M OLIVIE

RCS / SIRET

3 8 8 | 1 7 0 | 8 9 6 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

4299Z

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a)	Réalisation d'un lotissement en 28 lots sur une superficie de 72 243m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Réalisation d'un lotissement en 28 lots (Nombre de lots est indéfini)
- Défrichement de pins maritimes.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre la réalisation d'un lotissement (Permis d'aménager) : Aménagement d'un lotissement en 28 lots avec création de voirie, d'espaces communs, de dispositifs de stockage des eaux pluviales, et de lots. Le projet a été conçu suivant les Orientations d'Aménagement et Programmation n°4 (secteur Haut Maubuisson) du PLU de la commune de CARCANS. Le projet de lotissement sera intégré à la zone 1AU du PLU (Zone de 13,4ha ouverte à de l'habitat résidentiel et secondaire individuel)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le Projet de lotissement sur le secteur de Haut Maubuisson intégrera dans son programme de travaux la réalisation :

- d'une voie desserte traversante selon un axe Nord/Sud.
- d'une circulation douce (Espace partagé) selon un axe Nord/Sud.
- d'une coulée verte intégrée à l'emprise de la voirie, aux EBC et Espaces verts.
- d'une bande de 50 m débroussaillée et inconstructible.

Le projet intégrera les EBC (Espaces Boisés Classés) au niveau de ses espaces verts. L'Espace d'intérêt écologique situé au Nord du projet sera pris en compte (zone exclue du projet d'aménagement, située en zone N du PLU).

Les travaux consisteront à viabiliser les terrains par une voirie d'emprise de 10m d'emprise, 5m de chaussée, 3m d'espace partagé et deux bandes d'accotement de 1m de large. L'intégralité des réseaux sera raccordé sur la rue du Pic vert et l'Allée du Barin, des extensions de réseaux seront à apprécier pour le réseau d'eaux usées.

Dans le cadre de l'aménagement les espaces verts seront plantés, on favorisera les essences locales comme le chênes verts et le chênes pédonculés. Les plantations seront effectuées entre l'espace partagé et la voirie. Les nombres de plantations sera d'environ 49 arbres. (voir plan de composition en annexe).

Le stockage et l'infiltration des eaux pluviales de la voirie (partie collective) se fera par l'intermédiaire d'une chaussée réservoir et de puisards de vidange - Volume Total = 508m³ (chaussée réservoir en calcaire dur de 35cm de hauteur et 4846 m² de surface).

Cette chaussée réservoir permettra l'infiltration des eaux pluviales des parties communes.

(voir en annexe calcul du volume de stockage - méthode des pluies).

Les eaux pluviales des parcelles privées seront stockées et infiltrées sur les lots à l'aide de massifs drainants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Au niveau des espaces communs : la gestion sera confiée à une ASL dont le rôle sera de s'occuper de l'entretien

des espaces communs : espaces verts, stationnements, voiries, des ouvrages de stockage des eaux pluviales, de l'Espace Partagé

Une partie des réseaux sera confiée à l'ASL qui aura des contrats d'entretien et de maintenance.

Les lots seront gérés de façon privée (bâtiments privés).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Déclaration de loi sur l'eau
- Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Superficie du Permis d'aménager (graphique)	72 243 m ²
-Superficie des Lots	26 715 m ²
-Superficie des Espaces Verts	1 981 m ²
-Superficie EBC	15 521 m ²
-Superficie Bande 50m débroussaillée	18 589 m ²
-Superficie Voirie	9 437 m ²
Surface de plancher cumulées : 8000 m ²	
Surface moyenne d'un lot : 954m ² - 3,9 logements par hectare	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de CARCANS
(33121)
Allée du Barin de Clarence - Rue du Pic Vert
section : BH
n°71,72,73,79,84,162,532,535

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 8 '38 "W Lat. 45 ° 3 '57 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de CARCANS
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de CARCANS est située dans un PPRn érosion dunaire et recul du trait de cote approuvé le 31 Décembre 2001. La commune de CARCANS est située dans un PPRIF (Incendie de forêt) approuvé en date du 30 Mars 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Carcans est située dans une ZRE : aquifère supérieur de référence Oligocène à l'Ouest de la Garonne. (Annexe) l'arrêté n° E2005/14 du 28 février 2005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet est situé dans le site inscrit Etangs Girondins
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le site Natura 2000 directive habitat (zone Humides de l'arrière-dune du littoral girondin) est situé à 700m au Nord Est du Site.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le site classé Etangs Girondins (Carcans-Hourtin) et Landais (Blanc, Leon, Noir, Yrieux) est situé à 700m à l'Est du projet de lotissement. A l'Est du projet de lotissement une bande débroussaillée de 50m de large et un EBC permettra de jouer le rôle d'espace tampon entre le projet et les rives du Lacs.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera de nouveaux besoin en eau potable. ces besoins ne généreront pas la réalisation de nouveaux forages. Le réseau AEP existant, présentant une capacité suffisante pour répondre à ces nouveaux besoins. De plus, les récupérateurs d'eau de pluie pourront être utilisé pour l'arrosage des parcelles privatives.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de drainage superficielle et de prélèvement dans les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume estimé en déblais sera de 730 m3 au niveau de la futur chaussée. les déblais seront acheminés vers le dépôt de l'entreprise titulaire du marché et seront réemployés pour d'autre chantiers en remblaiement ou traités avant réemploi (si nécessaire).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume estimé en remblais sera de 440 m3 au niveau des futurs accès et Espace partagé. Les matériaux utilisés seront du type : - matériaux recyclés propres issus d'autre chantiers. - déblais issus du terrassement de la chaussée. (éviter les mouvements de camions de chantier avec le réemploi de matériaux du site)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans au niveau du Haut Maubuisson de la commune de CARCANS. La faune et la flore situées en zone N au Nord du site présentent un enjeu écologique fort (selon OAP joint au dossier : Etude SIMETHIS) Le projet intégrera dans son programme de travaux des plantations au niveau des Espaces Verts. La zone N sera exclus de l'emprise du projet et sera également protégé par une bande périmétrique de 50m (zone débroussaillée). Cette zone jouera le rôle de protection face au incendie (feu de forêt) et de zone tampon entre le programme et la zone N.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- le projet ne peut pas avoir d'incidence sur un habitat car le site est suffisamment éloigné du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- le projet ne peut pas avoir d'incidence sur le site Natura 2000 car il est suffisamment éloigné du futur lotissement. (des habitations et des routes permettent de les séparer).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les parcelles n'auront plus une vocation naturelle, elles seront changées au profit d'un espace urbain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risques feu de forêt. (au niveau de la zone Ouest et Nord du projet de lotissement). Pour faire face à ce risque le projet intégrera une bande de 50m débroussaillée en périphérie de la zone N. Des poteaux incendie seront aménagés pour lutter contre ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Des déplacements de véhicules seront liés aux habitations existantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	-Légère nuisance sonore pour le voisinage lors des travaux de terrassement. - Lors des travaux un règlement de chantiers sera réaliser avec un chapitre sur les faibles nuisances. - Le site est à proximité d'un camping (zone Est).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations causées par les engins de chantiers.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des candélabres seront installés le long de la voirie et de l'espace partagé.</p> <p>Réduction des impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour réduire la luminosité, les candélabres seront réglés pour éclairer uniquement les espaces piétonniers et la chaussée. Une horloge permettra de régler la durée d'éclairage. - pour limiter la consommation d'énergie, les luminaires seront équipés de LED (éclairage basse consommation).
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Libération de matière en suspension (particules) dans l'air lors des déplacements d'engins de chantier en faible quantité.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Rejet des eaux pluviales des dispositifs d'infiltration des eaux pluviales (bassin d'infiltration, puisards, drains, chaussée réservoir). Les eaux pluviales seront infiltrées dans le sol sableux de la zone d'étude (installation d'ouvrages d'assainissement conforme aux prescriptions de la DDTM (service de l'Eau et de la Nature). les eaux pluviales seront traitées par l'intermédiaire de bouches d'égoût munie de coudes plongeurs, permettant de retenir les pollutions. Les séparateur à hydrocarbures ne seront pas employés car ils entraînent sur le long terme des relargages d'hydrocarbures lors de forte pluie.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-le projet n'engendre pas d'impact car le rejet des eaux usées sera orienté vers le réseau d'eaux usées existant.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet n'engendrera pas de production de déchets à l'exception des déblais. Durant la phase travaux des précautions seront prises : - les réservoirs seront remplis à l'aide de pompes à arrêt automatique. - le ravitaillement et l'entretien des engins de chantier (notamment les opérations de vidange) seront effectués sur des zones étanches entourées et reliées à un point bas permettant la récupération totale des eaux ou des liquides résiduels.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Projet permettra la réalisation d'un lotissement, les parcelles ne seront plus dédiées à la sylviculture (autorisation de défrichage).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans Objet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures seront prises pour limiter l'impact sur l'environnement :

- Prise en compte de l'intérêt écologique de la zone N avec aménagement d'une zone tampon de 50m de large et préservation des EBC dans le cadre de l'aménagement du projet.
- Aménagement de dispositifs d'infiltration des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du projet. Ceci permettra de limiter les impacts sur les écoulements des eaux.
- le programme des travaux prévoit la plantation d'arbres de hautes tiges au niveau des espaces verts : mise en valeur des trames Vertes le long de la voirie axe Nord/Sud.
- Mise en place de protocoles et sensibilisation du personnel de chantier lors des travaux. afin de respecter l'environnement (nuisances sonores, pollution).
- Prise en compte du PPRF avec aménagement d'une bande de 50m débroussaillée.
- Prise en compte de l'OAP dans l'aménagement du site (Espaces d'intérêt écologique, coulée vert, îlot boisé, voie de desserte, circulations douces : espace partagé).- Optimisation des déblais/remblais pour réduire l'augmentation des trafics routiers, réemploi des déblais inertes pour remblaiement des trottoirs.- Voir en annexe Mesures d'évitement et de réduction des impacts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale car :

- le projet de lotissement se trouve à proximité d'une zone urbaine et d'un camping.
- le site objet de l'étude a fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de la réalisation du PLU.

Approuvé le 25 Juin 2016. Voir annexe Etude FAUNE/FLORE DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE et COMPLEMENTS - SCP environnement Les impacts paysagers seront réduits du fait de la création d'une bande verte le long des voies et de l'espace partagé (circulation douce), les futures habitations seront intégrées à l'environnement du site (conservation des zones boisées et de la pente naturelle) .

- Les servitudes et contraintes liés à l'intérêt écologique et au PPRIF seront intégrées au projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan Parcellaire - Application du plan du PLU - Règlement du PLU - Notice Environnementale - Esquisse - Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU n°4 (secteur Haut Maubuisson) - Evaluation environnementale du PLU - Dimensionnement des Ouvrages de stockage et d'infiltration de la voirie commune et des parcelles privatives - Mesures d'évitement et de réduction des impacts - Etude faune flore - Diagnostic Zone Humide (SCP ENVIRONNEMENT) - Compléments Etude faune Flore (SCP ENVIRONNEMENT)- Etude Hydrogéologique (ENDEO ENVIRONNEMENT)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



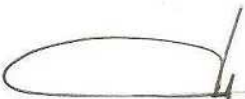
Fait à

Lacanau

le,

17/08/2017

Signature

 Jean-François Olivier
Gérant SNC RIVAGES

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus